

MODULE 2B : MOBILISATION ET PARTICIPATION AU RÉSEAU DES ACTEURS

La loi du 5 mars 2014 a créé le conseil en évolution professionnelle pour accompagner les personnes envisageant une évolution professionnelle et permettre d'accroître « les aptitudes, compétences et qualifications professionnelles, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires ».

Depuis janvier 2017 la mise en place du CEP est élargie au secteur public.

Le conseil en évolution professionnelle s'inscrit dans une logique anticipatrice afin de prévenir les mobilités professionnelles « subies » et au contraire favoriser les mobilités professionnelles « volontaires ».

PUBLIC :

→ Toute personne amenée à réaliser un accompagnement CEP

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

→ 14 personnes en moyenne par session

ORGANISE PAR :

→ SYNERGIES DCF

DUREE :

→ 1 jour

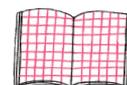
PRÉREQUIS :

→ Avoir suivi le module 1 A " Le Conseil en Evolution Professionnelle - module de base "

EN SAVOIR PLUS:

WWW.ANFH.FR.

OBJECTIFS



Activer les réseaux d'acteurs adaptés (interne à l'établissement, externe au niveau territorial) au projet défini avec l'agent

- Cartographier les champs d'expertise et les dispositifs proposés par les différents acteurs
- Orienter l'agent vers les acteurs adéquats en fonction de son projet d'évolution professionnelle
- Assurer la cohérence de l'intervention des différents acteurs tout au long du projet de l'agent
- Identifier les différents financements mobilisables

PROGRAMME

→ Cartographie des différents acteurs du CEP, champ d'expertise et dispositifs proposés

Les réseaux d'acteurs internes à l'établissement :

- Le service formation continue, accompagnement CEP pour tout ce qui concerne les formations du plan, les dispositifs individuels en lien avec l'ANFH.
- La médecine du travail, liens à faire avec le conseiller pour ce qui concerne les réserves médicales, les inaptitudes...
- Le service social du personnel, pour les liens éventuels à faire avec le conseiller dans le cadre de l'accompagnement social.
- La cellule d'accompagnement/service DRH/ Psychologue du travail (différent en fonction des établissements), assure l'accompagnement CEP en lien avec les autres acteurs.
- L'ANFH, accompagnement CEP pour tout ce qui concerne les formations, les dispositifs individuels...ceci en lien avec les conseillers et le service formation des établissements.

Ateliers en sous-groupes.

Les réseaux d'acteurs externes :

- Les Espaces Régionaux d'orientation proposent un accès simplifié pour toute personne qui en fait la demande (salles à disposition, informatique, espace documentaire...).
- Pôle Emploi, réalise les accompagnements CEP en fonction des besoins des demandeurs d'emploi.
- Cap Emploi, présent dans chaque département, il assure une mission de service public dédiée à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
- Les Missions locales, interventions sur le CEP, public cible, jeunes de 15 à 25 ans, sortis du système scolaire, demandeurs d'emploi.
- Le SAMETH, présent dans chaque département, organisme spécialiste du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- Les chambres consulaires (chambre des métiers, de l'artisanat, agriculture...) pour la reprise ou création d'entreprise

Ateliers en sous-groupes : élaboration d'une cartographie de l'ensemble des acteurs, de leurs champs d'intervention et des dispositifs proposés.

Evaluation de la formation à l'aide des outils d'évaluation de SYNERGIES DCF.

MODALITES PEDAGOGIQUES



Alternance entre apports théoriques, échanges d'expérience et réflexion/projection sur la pratique, travail en ateliers, mises en situation.

Mise à disposition des stagiaires de la plateforme « Apprend-Tissage », afin de leur permettre d'accéder aux documents pédagogiques, d'échanger avec les formateurs.